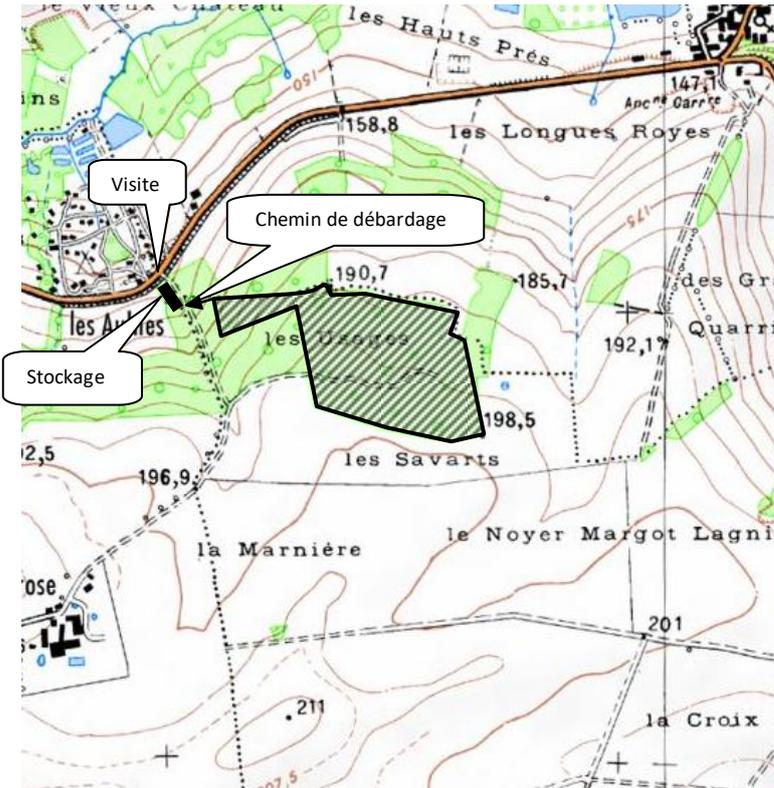


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Indivision Da Silva
Département Marne (51)
Localisation Montmirail Sud-Est
Commune Corfélix – Thout-Trosnay
Lieu-dit Bois des Usages
Coordonnées GPS Longitude : 3° 67' 14,70" E
 Latitude : 48° 84' 52,92" N

Essence principale	Chêne
Volume présumé	201 m3
Nombre d'arbres	102
Volume moyen	1,97 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles cadastrales A362 / A2
Surface 10 hectares
Limites cultures /chemins/peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Lot estimé par Expert JMP - MM
 Cabinet Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/ Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com
Certification non

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 31 janvier 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
1	Chêne		1		6	5	19	16	22	10	11	3	3				96	191	1,99
1	Merisier				1	1											3	4	1,34
1	divers	1 châtaignier Ø 65 ; 1 frêne Ø 50 et 1 hêtre Ø 65														3	6	2	
<i>Observations :</i>		Houppiers et taillis ne font pas partie de la vente – Volume grume marchand														102	201	1,97	

Clauses particulières

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Démontage des houppiers qui restent à la disposition du vendeur : découpe 30cm fin bout.

Débardage : par temps sec ou de gel. Accord obtenu par le vendeur pour passer chez le voisin : l'exploitation doit être terminée en 6 mois et remise en état obligatoire par l'acheteur des chemins de débardage dès la fin du chantier.

Stockage : le long du chemin à droite en montant (côté ouest). Possibilité de stocker le long à gauche (au bord de la pièce de maïs) mais il faut contacter M. Sullivan Néret au 06 31 12 58 73.

Délai d'exploitation : 30 décembre 2019

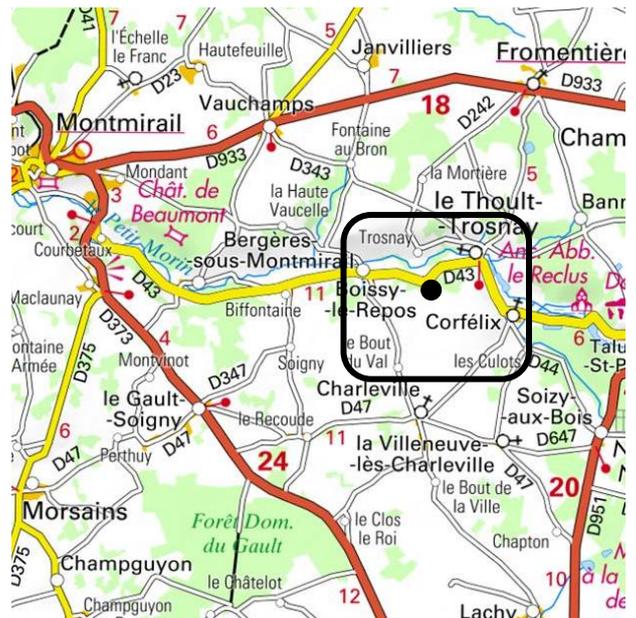
Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.07.2018
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.10.2018

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.



« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution